

**MAIRIE D'AUZOUE EN TOURAINE  
(INDRE-ET-LOIRE)**

tél.: 02 47 55 06 03 fax: 02 47 55 08 60 e-mail: [MAIRIE-AUZOUE-TOURAINE@wanadoo.fr](mailto:MAIRIE-AUZOUE-TOURAINE@wanadoo.fr)

**1 DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET COMMUNE :**

Nous devons réaliser des décisions modificatives au budget de la commune pour insuffisance de crédits budgétaires :

**BUDGET COMMUNE :**

Section d'investissement, dépenses :

Article 2315 opération 173 : - 2 600 €

Article 2051 opération 135 : + 2 600 €

Section d'investissement, dépenses :

Article 2315 opération 173 : - 1 400 €

Article 21312 opération 181 : + 1 400 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces décisions modificatives.

**2 CONTRAT D'ASSURANCES POUR 2017 :**

Le Conseil Municipal avait demandé de négocier les contrats d'assurances du personnel, des bâtiments et du véhicule.

Une consultation a été faite auprès de 5 établissements: SMACL, GROUPAMA, AREAS, CENTRE DE GESTION et AXA.

Le groupe de travail, après avoir étudié chaque offre fournie, propose de retenir les offres les mieux disantes :

- Pour le personnel :

GROUPAMA : IRCANTEC : 1.14 %

CNRACL : 5.91 %

Franchise : 15 jours

- Pour les bâtiments et le véhicule :

AREAS : - les bâtiments pour un montant de 7 070.00 € sans franchise

- le véhicule pour un montant de 300.00 € avec une franchise de 300 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à GROUPAMA le contrat d'assurance de 3 ans pour le personnel et à AREAS le contrat des bâtiments et du véhicule pour 1 an à compter du 1er janvier 2017.

**3 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UFCV POUR LE CENTRE AERE POUR 2017 :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat auprès du prestataire UFCV pour gérer le centre aéré de la commune les mercredis après-midi et les vacances scolaires à compter du 01 janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017. Le coût à la journée pour les vacances scolaires par enfant s'élève à 26 €, garderie incluse et prestation de la CAF non déduite. Le coût de la journée du mercredi de 11h45 à 18h30 s'élève à 20.50 €, garderie incluse et prestation de la CAF non déduite.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UFCV pour l'organisation et la facturation du centre aéré.

La participation des parents sera la suivante :

Le montant pour les vacances scolaires pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la

garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 770 € : taux d'effort 1 % : plancher 3,50 € et plafond 7.70 €

QF supérieur à 771 € : taux d'effort 1,62 % : plancher 12.49 € et plafond 16 €

Un montant de 19 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 16 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le montant **pour les mercredis** pour le centre aéré à la journée par enfant, avec le repas, le goûter et la garderie inclus sera calculé comme suit :

QF de 0 à 770 € : taux d'effort 1 % : plancher 3,50 € et plafond 7.70 €

QF supérieur à 771 € : taux d'effort 1,62 % : plancher 12.49 € et plafond 13 €

Un montant de 16 € sera facturé par jour et par enfant pour les hors commune.

Un montant de 13 € sera facturé par jour et par enfant d'Auzouer non allocataire CAF.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle tarification.

Le Conseil Municipal accepte l'organisation et le coût de notre ALSH, il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

#### **4 AVENANT N°3 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR EXPLOITATION AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT :**

Le contrat d'affermage pour l'exploitation du service public d'assainissement arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire évoque l'avenant n°3 établi par la SAUR qui consiste à prolonger celui-ci jusqu'au 31 décembre 2019.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

#### **5 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CONCESSION DANS LE COLUMBARIUM :**

Madame DIDE demande le remboursement de sa concession achetée pour 30 ans pour un montant de 220 € au columbarium suite au transfert de l'urne de son mari à Vendôme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas rembourser le prix de la concession à Madame DIDE.

#### **6 MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS :**

**Vu** la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

**Vu** la délibération n°2016-118 du Conseil Communautaire en date du 18 octobre 2016 approuvant les statuts modifiés,

**Considérant** la nécessaire prise en compte des dispositions de la loi NOTRe et du CGCT,

**Considérant** la nécessité de préciser la compétence relative à la gendarmerie,

**Considérant** que la modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer,

Monsieur le Maire propose d'approuver les statuts modifiés ci-après annexés,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :**

<b>VOTANTS :</b>	15	-	<b>Abstentions :</b>	1
<b>Suffrages exprimés :</b>	15	-	<b>Majorité absolue :</b>	
<b>POUR :</b>	14	-	<b>CONTRE :</b>	

**Le Conseil Municipal à la majorité des suffrages exprimés:**

- **APPROUVE** les statuts modifiés par délibération n°2016-118 du Conseil communautaire du Castelrenaudais en date du 18 octobre 2016 (annexés à la présente) intégrant les modifications

liées à l'entrée en vigueur de la Loi NOTRe et avec la dissolution du SIVOM dès la prise de l'arrêté préfectoral de modification des statuts.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **- INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire évoque :

- la modification de l'ouverture des samedis matins de la mairie.

Celle-ci sera ouverte le 1er, 2ème et 3ème samedi du mois.

Tous les samedis seront fermés pendant les vacances scolaires comme en juillet et août.

- la proposition d'un nom pour notre école.

Des boîtes à idée vont être installées à l'école et à la mairie. Toutes les idées de nom pourront y être déposées jusqu'au 20 janvier 2017. Un premier choix sera fait par les enfants. Les quatre noms retenus seront proposés en Conseil Municipal pour ou non validation. Le dernier choix sera fait par les enfants.

- le bilan du diagnostic du PAVE ( Plan d' Accessibilité des Voiries et Espaces Publics). Nous constatons que nous devons réaliser des travaux et des aménagements pour permettre le déplacement de gens à mobilité réduite, avec des poussettes, etc. Le chiffrage par ordre de priorité va être fait.

- le courrier de Monsieur LOPEZ concernant sa démission de conseiller municipal.

- le feu d'artifice de Noël de Château-Renault prévu le 17 décembre 2016.

- la réunion prévue le mardi 6 décembre à Tours sur la laïcité.

- le départ des gens du voyage. Ils ont quitté leur terrain « aux Sablons », le 19 novembre 2016.

- le courrier de Monsieur Le Prince, conseiller communautaire délégué en charge du transport.

- le devis de la société POSITIVE pour la maintenance de l'aire de jeux de l'école. Il est demandé de le refaire en tenant compte des travaux qui peuvent être réalisés par les employés communaux.

- le rapport 2015 de l'ARS sur les eaux d'alimentation en Région Centre Val de Loire (à disposition en mairie).

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 20 décembre 2016 à 20h00.